



Cerema

Étude :

Vers un développement durable des zones d'activités économiques de Guadeloupe

**Phase 1 : Des exemples en métropole :
Le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret (23)**

Clothilde DELFOUR
Aouicha KRADAOUI

Date : Mai 2017

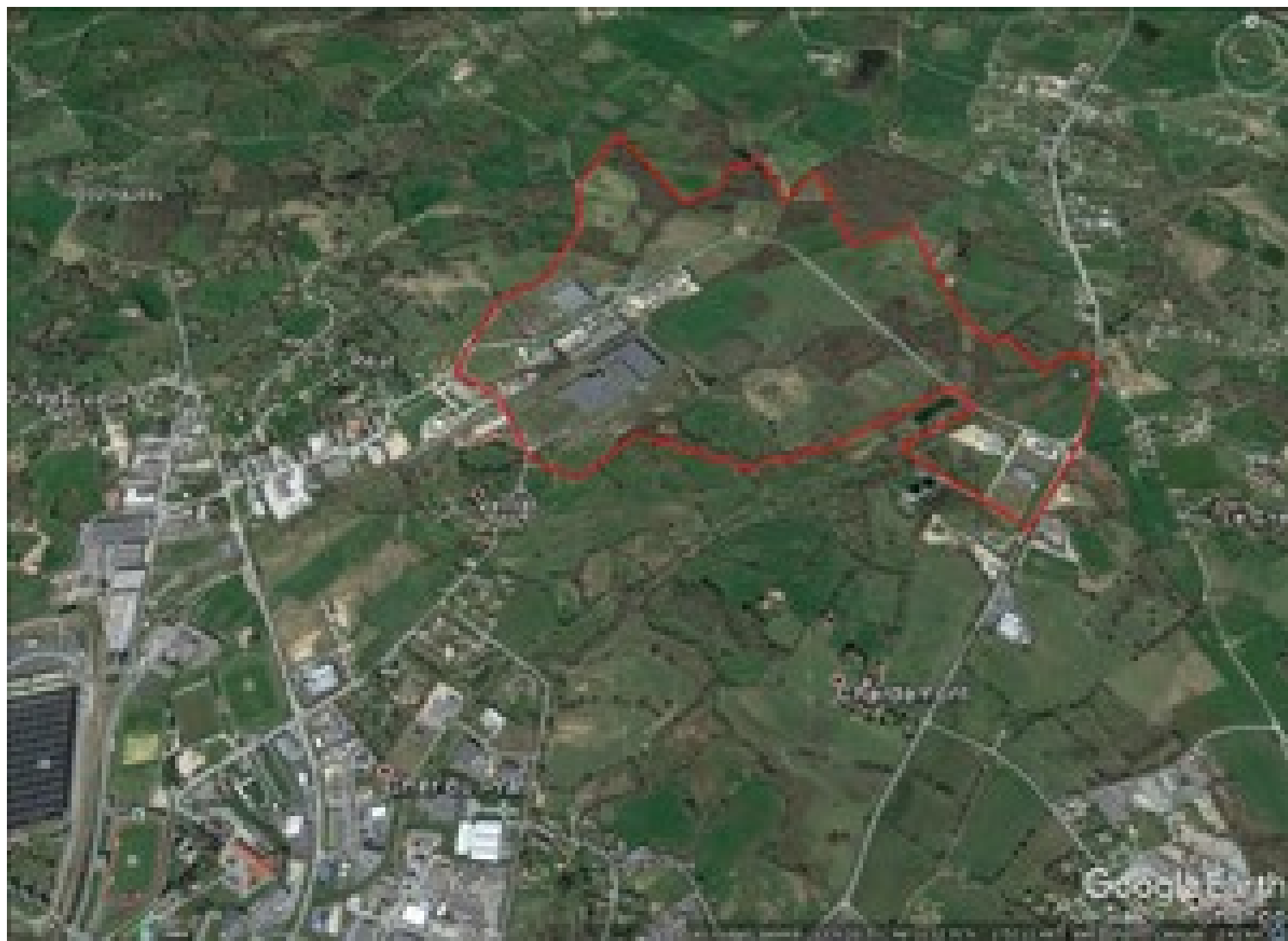
Le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret (23)

Superficie : 100 ha

Desserte
autoroutière,
ferroviaire et
aérienne

Un découpage des
parcelles « à la
carte »

Certifié ISO 14001



Une politique environnementale forte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La mise en place d'un système de management environnemental

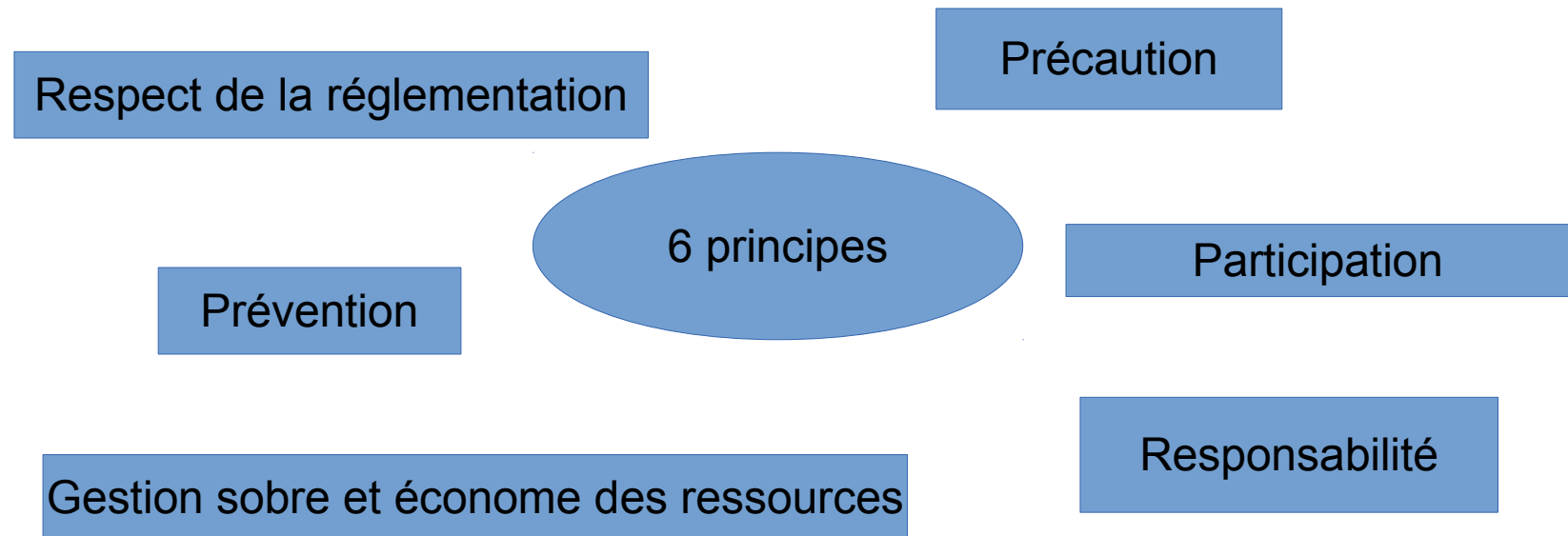


L'ambition de certifier tous les parcs d'activités du territoire ISO14001



Une gouvernance portée par un Système de Management Environnemental (SME)

Une déclaration de politique environnementale qui s'inscrit dans un processus d'**amélioration continue**



Le Système de management environnemental

Quelques actions concrètes de la CA du Grand Guéret



Créations d'espaces boisés classés



Préservation du maillage bocager existant



Préservation des zones humides



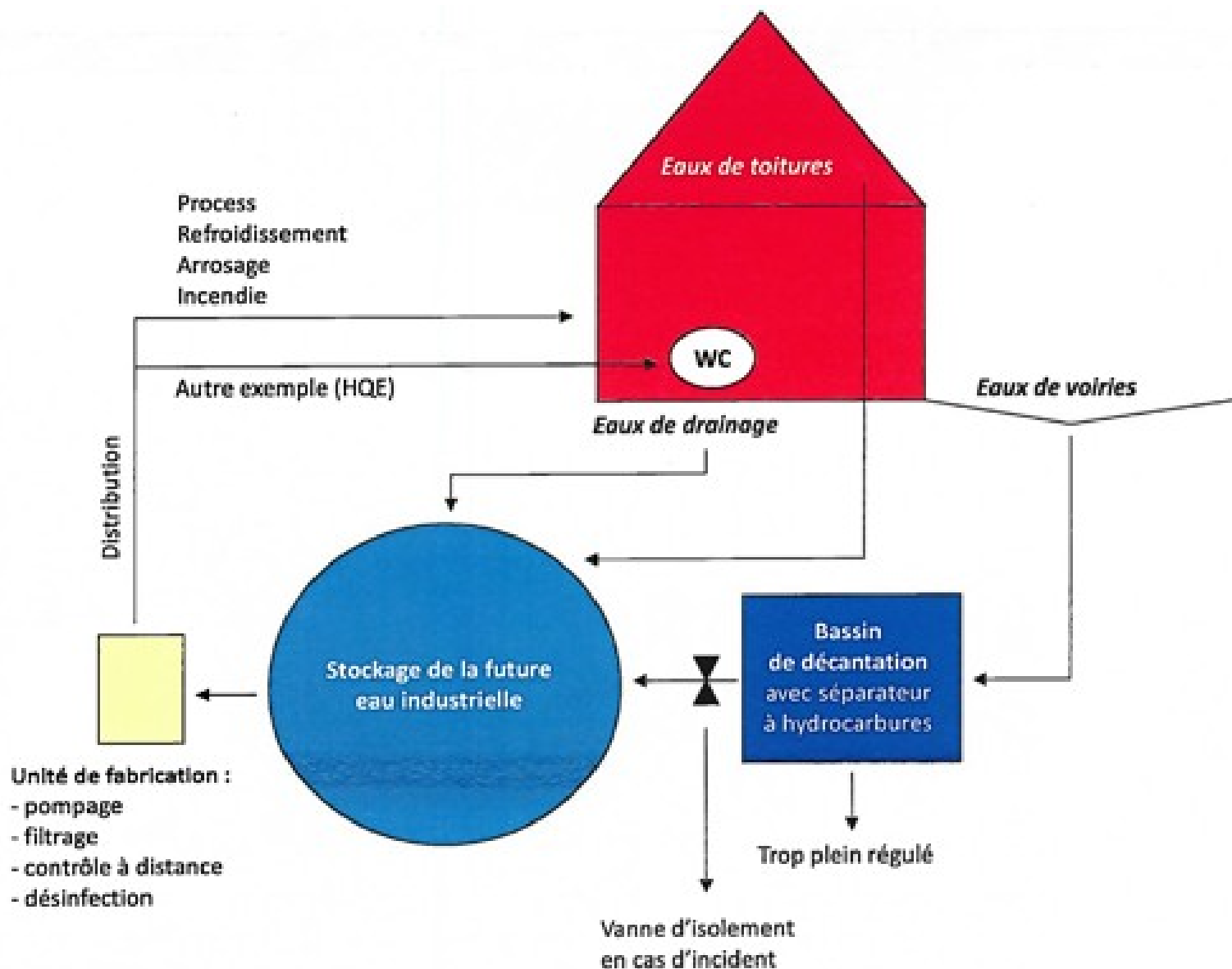
Traitement des limites avec des plantations variées

La station de production d'eau industrielle

Une expérience unique en France



La station de production d'eau industrielle



La station de production d'eau industrielle

Un système de libre-service « eau » pour les entreprises



CONTACT

Communauté d'Agglomération Grand Guéret

Arnaud BERNARDIE

Chargé des Affaires économiques

9 avenue Charles de Gaulle
23000 GUERET

05 55 41 04 48

arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr